

## PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

> BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE

> > Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

## Dénomination du projet :

L'EURL PROTEXEL a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter un atelier de transformation du bois situé à LAMBALLE – Zone industrielle de Lanjouan.

L'autorité environnementale a reçu le présent dossier le 18 juin 2012.

Depuis le 18 août 2012, en application de l'article R 122-13 I du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une consignation au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Le Préfet Pour le Préfet et par délégation l'Attachée principale, Chef de Bureau

Ginette CHALME